

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 90 (1963)
Heft: 5

Artikel: Résultats du concours de décembre
Autor: Rms.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-233261>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

In memoriam : Eugène Wiblé

(Fonds en faveur du Conteur romand)

Montant au 15 décembre Fr. 325.—

Don de M. Albert Chessex Fr. 20.—

Total à ce jour Fr. 345.—

Un grand merci à nos généreux donateurs.

(Tous les versements concernant le fonds sont à verser au compte de chèques postaux II 131 39 avec la mention « In memoriam : Eugène Wiblé. »)

Résultats du concours de décembre

Une quinzaine d'envois faux seulement, sur une cinquantaine ! A vrai dire, le mots-croisés de décembre n'offrait pas de piège : vous savez, ces cases noires qui empêchent le mot d'être donné



P.-S. — Si, parmi nos mots-croisistes, il en est qui sauraient élaborer des grilles de 12 cases, dans l'« esprit » de nos jeux de mots, qu'ils nous les envoient, pour varier. Nous donnons Fr. 12.— pour toutes « grilles » parues. Nous nous réservons, bien entendu, de les passer au crible !

entièrement, soit verticalement, soit horizontalement...

Quelques fautes cependant. Plusieurs concurrents ont mis « trône » au lieu de « tronc » (généalogique) et « Mag » au lieu de « Gag » : fait rire dans la nuit (ou les salles obscures de cinéma) !

Pour répondre à M. le Dr Thévoz, disons que la définition manuscrite de « Lottas » était : « Femmes que l'uniforme séduit », transformée en « femmes que l'uniforme a... séduit », c'est bien *séduites* qu'il eût fallu imprimer, le complément direct « femmes » étant placé avant. Pour « petits trous dans un tissu » signifiant pores, plutôt que « petits trous dans des tissus », nous nous en référons bien volontiers à l'art médical. Pour étai, la définition n'est pas incompréhensible si l'on sait qu'il se prénommaient « Ane » dans la corporation de ceux qui l'utilisaient pour maintenir un objet entre ses larges oreilles métalliques.

Merci à tous ceux qui nous ont présenté des vœux. En retour, nous leur adressons cette petite prière d'un poète humoriste : « Seigneur, donnez-moi la *santé*, qui est déjà la fortune, et un petit supplément d'argent pour... payer mes impôts ! » Je souhaite qu'elle soit exaucée, pour eux, aussi !

Et voici comment s'établit la liste des lauréats après tirage au sort :

M. P. Tharsice Crettol, Sion.

M. E. Villa-Rappaz, Saint-Maurice.

Mlle Andrée Duvoisin, Chessel (VD).

M. H. Quendoz, Lausanne.

Mme Renée Heer, Lausanne.

M. Gilbert Tenthorey, Prévonnoloup (VD).

Mme Gisèle Rod, Vennes s. Lausanne.

M. Bruno Pidoux, Cugy (FR).

M. W. Dorier, Paudex près Lausanne.

Mme Jeanne Schwaar, Lausanne.

M. R. Meylan, Lausanne.

M. Albert Chessex, Lausanne.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 31 janvier 1963, une « grille » conforme à la « grille originale » à l'Imprimerie J. Bron S.A., rue de la Tour 8, Lausanne.

Faites-nous aussi des abonnés payants. Merci !

rms.